

Taxe d'apprentissage 2012
et Contribution au Développement de l'Apprentissage
calculées sur les salaires 2011

DOCUMENT APPEL :
À retourner dans les meilleurs délais

Code NAF
Nom Prénom
(ou raison sociale)
Adresse
CP-VILLE
N° SIRET

Vous pouvez également déclarer votre taxe en ligne
en vous connectant sur **www.cma-41.fr**
Rubrique *Actualités*

Notice explicative

À lire attentivement

MODE D'EMPLOI

COMMENT PROCÉDER ?

- ◆ Retournez-nous ce document à l'adresse indiquée ci-dessous
- ◆ Pour le paiement, attendez notre appel de cotisation

- ◆ La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Centre affecte les fonds que vous versez aux écoles bénéficiaires que vous souhaitez subventionner et reverse le quota obligatoire aux CFA concernés

Attention :

Si vous employez un ou plusieurs apprentis et si votre base de salaires sur votre DADS n'excède pas 100.355 €, (soit 6 fois le SMIC annuel) vous êtes exonéré du versement de la taxe d'apprentissage.

Retournez ce document à : CHAMBRE de METIERS et de l'ARTISANAT de LOIR-et-CHER
16, rue de la Vallée Maillard
41018 BLOIS CEDEX

T.S.V.P.

La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat

Organisme collecteur répartiteur habilité pour la région Centre

délègue par convention

chaque Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la région Centre dont

Contact :
malphonse@cma-41.fr Tél. 02.54.56.64.05
lbussy@cma-41.fr Tél. 02.54.56.64.04
Fax 02.54.74.47.06 www.cma-41.fr

la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loir-et-Cher

16, rue de la Vallée Maillard - 41018 BLOIS CEDEX

pour la collecte des fonds et la gestion des dossiers

BORDEREAU D'APPEL

A retourner à votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat au plus tard le 21 février 2012

N° SIRET Raison sociale

Adresse de l'entreprise

Contrats en alternance	Nombre de jeunes formés en 2011	Nombre de contrats en cours au 31-12-2011	Nombre de salariés au 31-12-2011:
Apprentis			
Contrat de professionnalisation			

TOTAL DES SALAIRES BRUTS VERSÉS EN 2011 (Déclaration DADS) .00 € **A**

MONTANT BRUT de la TAXE d'APPRENTISSAGE DU par l'ENTREPRISE (Cadre A x 0.50%) .00 € **B**

CONTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRE À L'APPRENTISSAGE (1) (Nous consulter) .00 € **C**
(1) due par les entreprises de 250 salariés et plus - Loi 2009-1437 du 24-11-2009 - art. 27 - JO du 25-11-2009

Déduction - Frais de stage en milieu professionnel : déduction maxi 4% du cadre B .00 € **D**
concerne les stagiaires de l'enseignement technologique en formation initiale
(joindre une copie de la convention de stage) - Diplômes préparés: CAP BEP BAC-PRO BAC BTS DUT

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT de l'APPRENTISSAGE (Cadre A x 0.18%) .00 € **E**
(Loi 2004-184 du 30-12-2004 - art. 37 - JO du 31-12-2004)

TOTAL à VERSER à la CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT : B + C + E - D .00 € **F**

ÉTABLISSEMENTS BÉNÉFICIAIRES : La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat effectuera les reversements aux établissements éventuellement désignés, dans le respect de la législation en vigueur. Dans ce cas, indiquez précisément le nom et l'adresse de l'établissement.

Nom et adresse des établissements	Quota	Cat. A	Cat. B	Cat. C

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT VOS APPRENTIS

Nom et prénoms des apprentis présents au 31-12-2011	N° enregistrement du contrat	Date du début de contrat	Date de fin de contrat	C.F.A. nom et adresse

Pour les apprentis inscrits dans des CFA extérieurs au département, merci de nous joindre une photocopie du contrat d'apprentissage.

*Cachet de l'entreprise ou du cabinet comptable
ou nous pouvons vous contacter si nécessaire*

Certifié exact : A le

Le déclarant qui verse la totalité autorise la Chambre de Métiers et de l'Artisanat à effectuer les affectations légales.

Signature :

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour la gestion de votre dossier